

Notes pour l'intervention de monsieur Alain Cousineau

Président et chef de la direction de Loto-Québec

Commission des institutions

Québec, le 28 août 2008

La version lue fera foi

Madame la présidente,

Mesdames et messieurs, membres de l'Assemblée Nationale,

À titre de président et chef de la direction de Loto-Québec, il me fait plaisir de m'adresser aujourd'hui à vous et, par la même occasion, de répondre à vos questions. Le mandat de cette commission étant de faire rapport à l'Assemblée Nationale de la nature et du contexte de la signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement, je voudrais profiter de l'occasion pour bien situer le rôle de Loto-Québec dans cette démarche.

D'abord, il est important de rappeler que l'objectif de l'appel de propositions lancé par la SONACC n'était pas de trouver un promoteur pour collaborer avec Loto-Québec dans un projet commun de relance de l'industrie des courses de chevaux. En effet, en aucun temps dans ce processus Loto-Québec s'est vu attribuer des obligations à l'égard de la relance de l'industrie, son rôle se limitant à être l'agent payeur pour le versement de 22 % des revenus provenant des appareils de loterie vidéo (ALV) implantés dans les salons de jeux adjacents aux pistes de courses.

Soulignons aussi que la décision d'implanter des salons de jeu a été prise de façon complètement indépendante de la décision du gouvernement de privatiser les hippodromes. En effet, le concept des salons de jeux fait partie intégrante de la démarche entreprise par Loto-Québec en 2004 aux fins de reconfigurer son réseau d'appareils de loteries vidéo.

Ce plan de reconfiguration du réseau est avant tout une démarche de santé publique qui a pour but de réduire l'accessibilité aux ALV en réduisant à la fois le nombre de points d'accès aux appareils ainsi que le nombre d'appareils en opération.

Le plan a été développé en fonction de trois constats faits à l'époque par Loto-Québec. Premièrement, les Québécois sont loin d'être les plus gros consommateurs de jeu. Notons que par rapport aux autres provinces canadiennes, le Québec se situe au 8^e rang sur 10 pour la dépense totale de jeux et au 7^e rang sur 8 pour les dépenses en loteries vidéo.

Deuxièmement, le phénomène de jeu pathologique est relativement stable au Québec. L'étude qui a été faite en 2002, la dernière disponible, par le Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval et par l'Institut national de santé publique du Québec conclut que la prévalence courante du nombre de joueurs pathologiques probables dans la population adulte est passée de 1,0 % en 1996 à 0,8 % en 2002 et que, pour sa part, la prévalence courante du nombre de joueurs à risque aurait baissé de 1,4 % en 1996 à 0,9 % en 2002.

Finalement, troisième constat et le plus important, malgré ce qui vient d'être énoncé, l'étude a démontré que le taux de prévalence du jeu pathologique parmi les utilisateurs d'ALV est supérieur à celui observé chez les joueurs pratiquant d'autres jeux.

C'est ce dernier constat qui a amené Loto-Québec à entreprendre la démarche du réaménagement de son parc d'ALV; le maintien du statut quo n'était pas alors considéré comme une option.

Loto-Québec, pour élaborer son plan, s'est basée sur les recommandations d'études scientifiques menées tant au Québec qu'à l'étranger qui favorisent la réduction de l'accessibilité des ALV et leur regroupement dans un nombre restreint de sites de type salon de jeux.

Elle a annoncé son plan de reconfiguration du réseau en mai 2004 et il fut approuvé par le gouvernement en novembre de la même année, bien avant le lancement de l'appel d'offres. Il est composé de deux volets, soit la réduction du nombre de sites et l'implantation des salons de jeux contrôlés.

Le plan prévoit le retrait obligatoire, moyennant compensation d'un an de commission, de tous les appareils dans les sites comportant de un à quatre ALV des zones identifiées comme étant fragilisées. Il s'agit des secteurs où le revenu moyen des ménages est inférieur à 50 000 \$, où le ratio d'ALV est supérieur à deux par 1 000 habitants ainsi que des quatre agglomérations les plus peuplées au Québec, à savoir Montréal, Québec, Longueuil et Laval. De plus, tous les ALV localisés dans les bars fermés par attrition ne sont pas remplacés.

L'objectif du plan étant la fermeture de 1 142 sites, soit 31 % du réseau, et de réduire de 2 500 le nombre d'ALV dans le réseau des bars, brasseries et tavernes, environ 70 % des ALV ainsi récupérés devant alors être relogés dans un réseau de cinq salons de jeux. Le retrait obligatoire des appareils devait se faire suivant le rythme d'implantation des salons de jeux.

Le 14 octobre 2005, Loto-Québec, dans le cadre d'un programme de bonification de l'initiative initiale, a annoncé une nouvelle mesure, valide un an, soit le retrait volontaire des appareils moyennant compensation offerte aux détaillants dans les 271 zones ciblées possédant cinq appareils ainsi qu'aux propriétaires de sites multiples (10 ALV et plus) dans l'ensemble du territoire québécois. Cela a permis la fermeture de 131 sites additionnels et le retrait de 634 appareils supplémentaires.

Finalement, d'ici la fin 2009, tous les sites situés dans un rayon de 2,3 km des salons de jeux de Québec et de Trois-Rivières seront fermés; les propriétaires des sites ont été informés de ce fait.

À ce jour, Loto-Québec a atteint 84 % de son objectif initial de diminution de sites et 77 % de son objectif bonifié. En termes d'appareils, le plan devait se solder par une diminution nette de 730 (retrait de 2 500 appareils du réseau des bars, brasseries et tavernes et relocalisation de 1 770 d'entre eux aux salons de jeux). À ce jour, le solde net d'appareils retirés a dépassé de 2,5 fois l'objectif visé, soit 1 829 appareils en moins, évidemment parce que le salon de la couronne nord n'est pas implanté.

Une fois la reconfiguration prévue du réseau complétée, les objectifs initiaux tant en termes de sites que d'appareils seront dépassés.

Dans l'élaboration de sa stratégie, Loto-Québec a porté une attention particulière pour s'assurer d'un équilibre entre les « sites de proximité » (bars, brasseries et tavernes) et les « sites de destination » (salons de jeux) afin de ne pas favoriser la réapparition des appareils illégaux. Il faut se rappeler

qu'avant l'implantation du réseau étatisé d'ALV, selon les corps policiers, il y avait plus de 25 000 appareils illégaux au Québec.

Pour cette raison, le plan de reconfiguration incluait l'ouverture de salons de jeux soit dans des centres urbains ou des zones à haute densité touristique. Originellement, cinq zones ont été ciblées à cette fin : la couronne nord de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Mont-Tremblant, mais, à l'intérieur de ces zones, aucun site précis n'a été identifié par Loto-Québec.

Loto-Québec a reconnu cependant qu'il était possible que le gouvernement décide d'appuyer l'industrie des courses au Québec et que, si tel était le cas, certains des salons de jeux pourraient être jumelés à un ou des hippodromes. Si le gouvernement en décidait ainsi, il fut suggéré que les hippodromes reçoivent 22 % des revenus générés par un maximum de 1 900 ALV (soit les 430 déjà exploités dans les hippodromes et 1 470 des appareils retirés du réseau).

Cependant, il ne s'agissait pas d'un partenariat avec les hippodromes, Loto-Québec demeurant le maître d'œuvre de l'implantation et de l'exploitation des salons de jeux.

Même si nous avons prévu la possibilité de soutenir l'industrie des courses à la demande du gouvernement, nous avons aussi soulevé le fait qu'il était loin d'être évident que les hippodromes soient les endroits idéaux pour implanter les salons de jeu, et ce, en fonction du critère de fragilité sociale; cela est particulièrement vrai pour l'hippodrome de Montréal. Pour cette raison, Loto-Québec favorisait la couronne nord de Montréal comme site du salon de jeux et de l'hippodrome si telle était la décision du gouvernement.

En mai 2005, le gouvernement a effectivement décidé de procéder au jumelage de trois hippodromes avec trois des salons de jeux, l'hippodrome d'Aylmer conservant par ailleurs ses 65 ALV. Le gouvernement a de plus décidé de procéder par appel d'offres public pour trouver un promoteur privé pour la gestion des hippodromes et d'affecter 22 % des revenus de 1 900 appareils au financement des hippodromes, la répartition se faisant comme suit :

• Salon de jeux de la couronne nord de Montréal	1 300 ALV
• Salon de jeux de Trois-Rivières	200 ALV
• Salon de jeux de Québec	335 ALV
• Hippodrome d'Aylmer (ALV dans l'hippodrome)	65 ALV

Comme vous le savez, le 14 décembre 2005, il fut annoncé par la SONACC et le gouvernement qu'Attractions Hippiques Québec inc. a été retenu comme nouveau propriétaire des hippodromes.

Bien qu'elle ne soit pas visée par le sujet de cette commission parlementaire, il est à noter que la décision finale était d'implanter quatre et non pas cinq salons de jeux et le gouvernement a, le 2 novembre 2006, décidé que le quatrième site serait à la station Mont-Tremblant, sur le Versant Soleil. Depuis ce temps, il a été décidé de modifier la vocation de ce salon de jeux pour qu'il soit un casino.

À l'égard du choix des sites pour les salons de jeux associés aux hippodromes, tant la ville de Trois-Rivières que la ville de Québec ont identifié les terrains adjacents aux hippodromes comme étant les sites les plus appropriés pour l'implantation des salons de jeux. Les autres intervenants locaux (Office du tourisme, Chambre de commerce) ont aussi appuyé cette démarche.

Par conséquent, il fut décidé d'implanter les salons de jeux sur des terrains enclavés, adjacents aux hippodromes de ces deux villes. Le salon de jeux de Trois-Rivières a ouvert le 19 octobre 2007 et celui de Québec le 22 novembre 2007. Loto-Québec a consacré des sommes importantes dans la construction de ces salons de jeux, soit plus de 25 M\$ pour chacun hors équipement, 65 M\$ au total incluant les équipements. La construction des salons de jeux s'est faite à l'intérieur de l'échéancier convenu avec Attractions Hippiques. Tel que prévu aux conventions de clôture, Loto-Québec, sur réception d'un avis à cet effet du ministère des Finances, a commencé le paiement à Attractions Hippiques de 22 % des revenus des ALV dans les salons. Les appareils situés dans les sites ciblés des deux villes ont été retirés dans la semaine du 3 décembre.

Par ailleurs, contrairement à Québec et à Trois-Rivières, aucun consensus n'existait sur le choix d'un site sur la couronne nord. En vertu des ententes conclues, c'est Attractions Hippiques qui doit assumer la direction de la relocalisation et qui est responsable d'obtenir les autorisations municipales requises (zonage, permis, etc.) ainsi que l'aval de Loto-Québec sur le choix du terrain. Attractions Hippiques a reconnu que cinq critères doivent être pris en compte dans le choix du site :

- ♦ Que le site ne soit pas dans une zone identifiée comme ayant une dynamique sociale fragilisée;
- ♦ Qu'il soit, dans la mesure du possible, éloigné des écoles;
- ♦ Qu'il ait des conditions de sol adéquates;
- ♦ Qu'il présente un minimum de contraintes quant à l'acquisition, le zonage, le lotissement, etc.
- ♦ Qu'il soit situé à proximité de Montréal et accessible par des voies routières importantes.

L'entente entre Loto-Québec et Attractions Hippiques ne fixe pas de date pour l'ouverture de l'hippodrome et le salon de jeux sur la couronne nord, mais établit plutôt que l'ouverture au public sera au plus tard douze mois après le début de la construction.

Loto-Québec a participé activement avec Attractions Hippiques à l'analyse des terrains identifiés comme ayant du potentiel, consacrant 700 000 \$ à cette fin, notamment pour des études environnementales, l'élaboration des plans d'implantation et de faisabilité, des études réglementaires d'urbanisme et d'autres sur des services municipaux.

De la douzaine de terrains identifiés, Attractions Hippiques en a elle-même, en mai 2007, éliminé neuf pour diverses raisons, notamment parce que l'Union des producteurs agricoles déconseillait leur considération parce qu'Attractions Hippiques ne pouvait rassembler les parcelles de terrains requises ou parce qu'elle jugeait que le site était trop éloigné ou encore que la ville concernée n'était pas favorable au projet.

Pour leur part, les villes de Blainville, de Ste-Thérèse et de Boisbriand ont adopté des résolutions refusant l'implantation du projet dans leur municipalité.

De tous les sites étudiés jusqu'à présent, un seul a fait l'objet d'une démarche de confirmation à l'effet qu'il respectait les critères établis, confirmation que Loto-Québec a donnée. Cependant, il n'y a pas eu

de suite pour ce site, la ville de Saint-Eustache ayant décidé de retirer son aval. En effet, le maire, dans sa chronique du 19 mars 2008, a confirmé que la Ville avait pris la décision de clore le dossier.

Loto-Québec a toujours rempli et même dépassé ses obligations face au choix d'un terrain sur la couronne nord, ce qu'elle continue de faire. Elle ne peut cependant se substituer aux obligations qui incombent à Attractions Hippiques.

Beaucoup d'encre a coulé sur le rendement des deux salons de jeux qui sont ouverts. Je me dois de rappeler qu'il n'y a eu, à ce sujet, aucun engagement de résultat pris ni par Loto-Québec, ni par le gouvernement face à Attractions Hippiques, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucune garantie minimale de revenus donnée à Attractions Hippiques; le seul engagement qui existe est de lui verser 22 % des revenus générés par les ALV qui se trouvent dans les salons de jeux. Loto-Québec s'acquitte de toutes ses obligations à cet égard. La proposition d'Attractions Hippiques était basée sur l'analyse faite par ses propres experts.

Néanmoins, il est vrai que les revenus des salons de jeux de Trois-Rivières et de Québec sont inférieurs à ce qui a été projeté dans le plan de développement. D'une part, l'impact de la Loi sur le tabac sur l'écart entre les résultats projetés et les résultats obtenus a été extrêmement significatif. D'autre part, l'attente était que la clientèle qui jouait sur les appareils aux hippodromes resterait aux salons de jeux et qu'il s'y ajouterait la clientèle des bars ciblés qui ont été fermés ainsi qu'une nouvelle clientèle de jeunes adultes.

Or, cela ne s'est pas réalisé dès l'ouverture, et les salons de jeux sont encore dans leurs premiers mois d'opération; il s'agit d'un nouveau concept de divertissement avec des mesures de contrôle qui appellent aux changements dans les habitudes des consommateurs. Il faut donc laisser aux salons de jeux le temps de faire leur place. Dans ce sens, Loto-Québec continue d'analyser le modèle d'affaires et d'y apporter les mesures pour répondre aux attentes de la clientèle, sans pour autant compromettre les mesures de prévention appliquées, lesquelles sont novatrices et efficaces.

Déjà, nous pouvons constater que la situation s'améliore! En effet, depuis l'introduction des appareils de poker et les autres modifications apportées dans les salons de jeux, la performance est à la hausse. Lorsqu'on compare la performance des 11 dernières semaines à celle des 11 semaines précédant les modifications dont je viens de parler, on constate que la performance du salon de jeux de Québec au niveau du rendement des ALV a augmenté de 19 %, pour une augmentation totale des revenus (soit les appareils traditionnels et les appareils de poker) de ce salon de jeux de 40 %.

Pour le salon de jeux de Trois-Rivières, le niveau de rendement des ALV a, pour sa part, augmenté de 10,3 %, pour une augmentation totale des revenus de ce salon de jeux de 23,2 %. Pendant cette période, dans l'ensemble du réseau, il y a eu une baisse de 3,2 %.

Il est donc beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions sur le concept. Je rappelle cependant en terminant que la concentration des ALV dans les salons de jeux n'est pas une recette pour faire augmenter les revenus de la Société, ce n'est pas ce qui nous a guidés dans la démarche de la reconfiguration du réseau des ALV. Ce qui nous a guidés est plutôt une démarche de santé publique visant à réduire l'accessibilité aux appareils qui sont disséminés sur le territoire du Québec et elle continuera à travailler pour assurer le succès de cette initiative.

Voilà, madame la présidente, qui conclut mon intervention. Je vous remercie, vous et vos collègues – membres du gouvernement, députés de l'Opposition officielle et députés de la Deuxième opposition – de votre attention soutenue. Je me ferai un plaisir maintenant de répondre à vos questions.